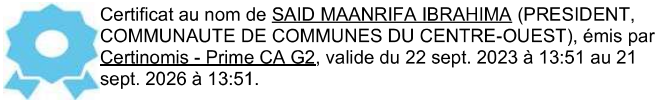


Bordereau de signature

DELIB N°22 ADHESION DE LA 3CO A LA RESAH

Signataire	Date	Annotation
ZAHAMATI SAID MAANRIFA, <i>SERCETARIAT</i>	06/01/2026	
Tamimou ABDILLAH, <i>DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens</i>	06/01/2026	
Said Maanrifa IBRAHIMA, <i>President</i>	06/01/2026	 
<i>SERCETARIAT</i>		

Dossier de type : CIRCUIT // BUREAUTIQUE DGS Adjoint et DGA Ressources et moyens PRESIDENT

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Vie Institutionnelle : Adhésion de la 3CO à la centrale d'achat RESAH

Séance du 03/01/2026

Délibération n°22

2^{ème} convocation

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 5

Absents : 35

Votants : 5

- dont « pour » : 5

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, suite à l'absence de quorum constaté le mardi 30 décembre 2025, convoqué le jour même, s'est réuni sur 2^{ème} convocation le samedi 03 janvier 2026 à 08 heures 00 dans les locaux de la 3CO à Kahani, sous la présidence de M IBRAHIMA SAID Maanrifa, président.

Présents

CHANFI Bibi, RIDHOI Zaïnabou, IBRAHIMA Said Maanrifa, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou,

Absents

AHMED COMBO Papa, MOHAMED Zaïnaba, , ATTIBOU Zaïnati, MADI OUSSINI Mohamadi, , ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, MOHAMED M'ROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mohamed Moindjie, RAMA Ahmed. ABDOU ELOIHIDE Dhatia, MDALLAH Anlamati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILHI Inchatia, AMBDI Yousseuf, YSSOUFI Chaïdati, BOURA Zaounaki Fatima, ISSOUFI Ramadan, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SOUMAÏLI Mhamadi, SIKA Ahamada, MROIVILI MOILIM Amina, , MIKIDADI Madihali, FRADJI Saindou, BOINA Rifay Raim, ANDJILANI Housseni.

Secrétaire de séance : RIDHOI Zaïnabou

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes du Centre-Ouest est amenée à procéder à des achats de fournitures, de services et de travaux dans le cadre de ses compétences et de la gestion de ses équipements.

Dans un contexte de rationalisation des achats publics et de recherche d'efficience, il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à la centrale d'achat RESAH (Groupement d'Achat Public).

Présentation de RESAH

RESAH est un groupement d'achat public créé en application des articles L.2113-2 et suivants du Code de la commande publique. Cette centrale d'achat propose des marchés mutualisés dans divers domaines :

- Fournitures de bureau et consommables informatiques
- Équipements et mobiliers
- Services (assurances, télécommunications, etc.)
- Prestations d'entretien et de maintenance
- Fournitures et services liés aux bâtiments
- Denrées alimentaires

Avantages de l'adhésion

L'adhésion à RESAH présente plusieurs avantages :

- **Simplification administrative** : Dispense de procédures de mise en concurrence pour les marchés passés via la centrale,
- **Économies d'échelle** : Tarifs négociés grâce à la mutualisation des besoins,
- **Sécurité juridique** : Marchés élaborés par des juristes spécialisés en commande publique,
- **Gain de temps** : Réduction des délais de passation des marchés,
- **Professionnalisation** : Accès à une expertise en achat public.

Modalités d'adhésion

L'adhésion à RESAH nécessite :

- Une délibération du Conseil Communautaire autorisant l'adhésion
- La signature d'une convention d'adhésion
- Le paiement d'une cotisation annuelle fixée selon la population de la collectivité

La cotisation annuelle pour une communauté de communes de plus de 20 000 habitants est de 600€ .
L'adhésion n'impose aucune obligation d'achat minimum. La collectivité reste libre d'utiliser ou non les marchés proposés par RESAH.

Cadre juridique

Conformément à l'article L.2113-2 du Code de la commande publique : « *Un pouvoir adjudicateur ou une entité adjudicatrice peut obtenir des fournitures ou des services par l'intermédiaire d'un pouvoir adjudicateur ou d'une entité adjudicatrice qui acquiert, loue, loue avec option d'achat ou achète à tempérament des fournitures ou des services destinés à un ou plusieurs autres pouvoirs adjudicateurs ou entités adjudicatrices.* »

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Centre-Ouest à la centrale d'achat RESAH.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion à RESAH ainsi que tous les documents afférents à cette adhésion.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à recourir aux marchés publics passés par RESAH pour répondre aux besoins de l'epci, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au règlement de la cotisation annuelle d'adhésion au budget de la collectivité.

Article 5 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le préfet de Mayotte et notifiée à RESAH.

Article 6 : D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 03/01/2026

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO

 **M. IBRAHIMA Said Maanrifa**
Signé par : Said Maanrifa IBRAHIMA
Date : 06/01/2026
Qualité : Président
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest